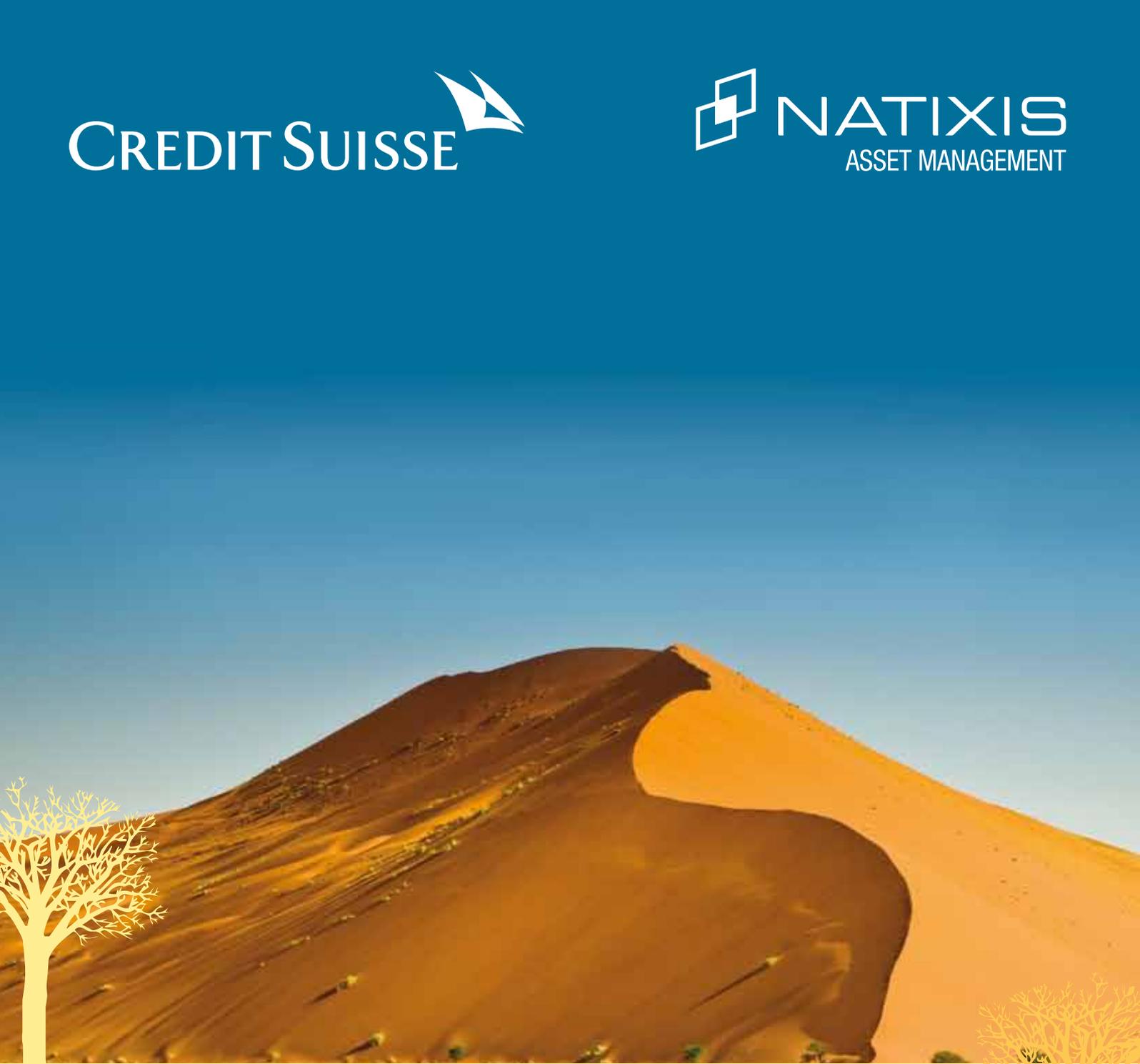


CREDIT SUISSE 

 NATIXIS
ASSET MANAGEMENT



FCP EuroStoxx Double Cliquet 2009
Fonds à Formule

FCP de droit français conforme aux normes européennes
Le capital n'est pas garanti
Eligible à l'assurance-vie et au compte titres
Code ISIN : FR0010812016





CREDIT SUISSE

Credit Suisse intervient en qualité de commercialisateur.

Le Credit Suisse est une banque leader sur le plan international, qui offre à ses clients des prestations notamment dans les domaines du private banking et de l'investissement banking.

Il propose des services de conseil, des solutions globales et des produits novateurs aux entreprises, aux clients institutionnels et aux particuliers fortunés du monde entier ainsi qu'aux clients de banque de détail en Suisse. Le Credit Suisse est présent dans plus de 50 pays et emploie quelques 47 800 personnes.



NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Natixis Asset Management intervient en qualité de société de gestion.

Natixis Asset Management est l'expert européen de Natixis Global Asset Management. Basé à Paris, il se place aux tout premiers rangs des gestionnaires d'actifs européens avec près de 294 milliards d'euros sous gestion et près de 600 collaborateurs au 30 juin 2009.

Natixis Asset Management est le 2^{ème} acteur français sur les fonds structurés distribués sur le marché des particuliers⁽¹⁾ et le 4^{ème} acteur européen⁽²⁾ en termes d'encours.

(1) Source EuroPerformance au 30/06/2009.

(2) Source FeriFund Market au 31/05/2009.



UNE OFFRE CONJOINTE

En réponse au contexte actuel des marchés financiers, Credit Suisse et Natixis Asset Management ont conçu **EuroStoxx Double Cliquet 2009**, un Fonds Commun de Placement permettant d'enregistrer et de conserver des paliers de performance sur l'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®] jusqu' à l'échéance. Le capital n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital à l'échéance de la Formule.

Le FCP EuroStoxx Double Cliquet 2009 est un fonds à formule agréé par l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2009. Il s'adresse à tous les souscripteurs et notamment aux investisseurs privés.

La commercialisation du FCP est ouverte du 13 novembre 2009 jusqu'au 14 janvier 2010 inclus.

L'INDICE DJ EURO STOXX 50[®]

Le DJ Euro Stoxx 50[®] est l'indice de référence de la zone euro. Il est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il a été sélectionné pour son potentiel de croissance. Il permet de bénéficier à la fois d'une diversification géographique et sectorielle. L'indice respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. L'indice est calculé dividendes non réinvestis.





EUROSTOXX DOUBLE CLIQUET 2009 OFFRE AUX INVESTISSEURS À L'ÉCHÉANCE DU 23 JANVIER 2015 :

Si l'indice baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial : risque de perte en capital

EuroStoxx Double Cliquet 2009 n'est pas un fonds à capital garanti. En effet, nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe un risque de perte en capital : si l'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®] baisse de plus de 50 % à une date de constatation quotidienne et n'a jamais atteint aucun des deux paliers de performance, vous pourrez subir la perte intégrale de l'indice.

En revanche, vous bénéficiez de la protection du capital initial investi (hors commissions de souscription) si l'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®] n'a jamais baissé de plus de 50 % par rapport son niveau initial^[1].

Performance potentielle maximum à l'échéance de +60 % (soit un TRA maximum de 9.84 %/an)^[2]

Participation à la Performance Finale de l'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®], **plafonnée à 60%** sur 5 ans (soit un **Taux de Rendement Actuariel maximum de 9,84 %/ an**)^[2]. L'indice DJ Euro Stoxx 50[®] est calculé dividendes non réinvestis.

Un double effet cliquet à +30 % et +60 %

Enregistrement d'un **palier de performance à +30 %** de performance, puis à **+60 %** de performance si l'indice DJ Euro Stoxx 50[®] atteint ces niveaux durant la vie du produit^[3], à une date de constatation semestrielle^[3].

Si l'un des Paliers de Performance est activé à une date de constatation semestrielle, quelque soit le comportement de l'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®] par la suite, vous serez remboursé au minimum de **100 % (hors commission de souscription) + le meilleur entre le Palier de Performance activé et la Performance Finale plafonnée à 60 %, soit un TRA maximal de 9,84 %.**

[1] Constatations quotidiennes en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus.

[2] Taux de rendement actuariel hors fiscalité et/ou commission de souscription.

[3] Constatations semestrielles (le 20 juillet 2010, le 20 janvier 2011, le 20 juillet 2011, le 20 janvier 2012, le 20 juillet 2012, le 21 janvier 2013, le 19 juillet 2013, le 20 janvier 2014, le 21 juillet 2014 et le 20 janvier 2015).



REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DU 23 JANVIER 2015

A l'échéance le produit peut rencontrer plusieurs scénarios décrits ci-dessous :

Le Taux sans risque considéré est l' OAT zéro coupon « échéance 25/10/14 », relevé le 31 août 2009.

Scénario défavorable

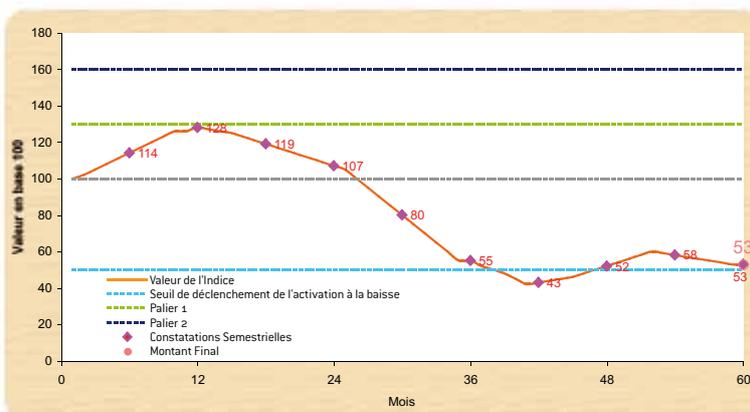
A. L'indice Dow Jones EuroStoxx 50® termine en-dessous du niveau initial et au-dessous de la barrière

▶ Il existe un risque de perte en capital

Aucun Palier de Performance n' a été atteint ou franchi à une Date de Constatation Semestrielle, et l'Indice a baissé de plus de 50 % à une date de constatation quotidienne, en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus .

La Performance Finale de l'Indice est égale à - 47 %, le porteur pourra obtenir à l'échéance de la formule la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) minorée

de la Performance Finale de l'Indice soit $(100 \% + [- 47 \%]) \times 100 \text{ euros} = 53 \text{ euros}$. Le porteur recevra à l'échéance le montant de la Valeur Liquidative Initiale, hors commission de souscription, minorée de la Performance Finale de l'Indice, soit un taux de rendement annualisé de -11,91 %. Le porteur subit une perte en capital.

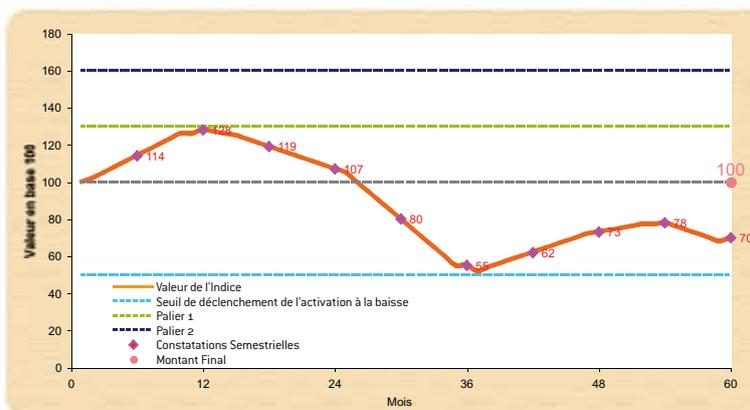


B. L'indice Dow Jones EuroStoxx 50® termine en-dessous du niveau initial mais au-dessus de la barrière

▶ Le Capital est garanti à 100 % (hors commission de souscription)

Aucun Palier de Performance n'a été atteint ou franchi à une Date de Constatation Semestrielle, l'Indice n'a pas baissé de plus de 50 % en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus et la Performance Finale de l'Indice est égale à - 30 %.

Le porteur pourra obtenir à l'échéance de la formule la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) minorée de la Performance Finale de l'Indice soit $100 \% \times 100 \text{ euros} = 100 \text{ euros}$. Le porteur réalise un gain de 0 euros, hors commission de souscription, soit un taux de rendement annualisé⁽¹⁾ de 0 % hors commission de souscription.



Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur informative et indicative et ne préjugent en rien des performances futures. Tous les résultats de performance sont hors commission de souscription.

[1] Taux de rendement actuariel hors fiscalité et/ou commission de souscription.



REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DU 23 JANVIER 2015

A l'échéance le produit peut rencontrer plusieurs scénarios décrits ci-dessous :

Le Taux sans risque considéré est l' OAT zéro coupon « échéance 25/10/14 », relevé le 31 août 2009.

Scenario médian

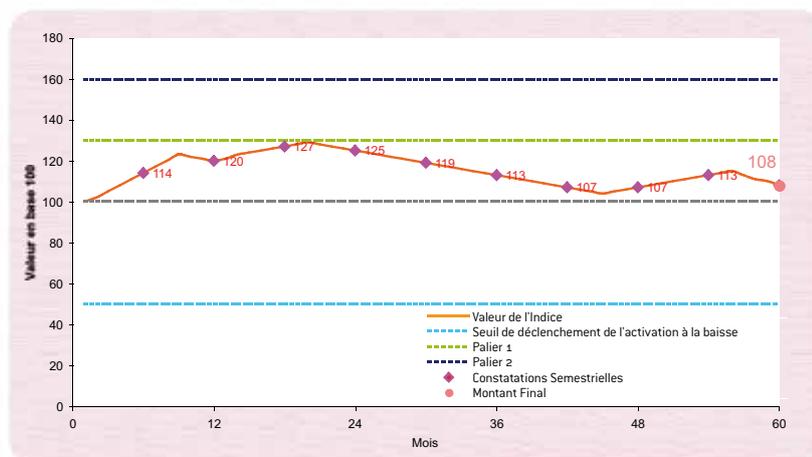
A. L'indice Dow Jones EuroStoxx 50® n' a jamais atteint ou franchi aucun Palier de Performance à une date de Constatation Semestrielle

▶ **Participation à 100 % sur la performance**

Aucun Palier de Performance n'a été atteint ou franchi à une Date de Constatation Semestrielle, l'Indice n'a pas baissé de plus de 50% en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus et la Performance Finale de l'Indice est égale à +8 %.

Le porteur pourra obtenir à l'échéance de la formule la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) majorée de la Performance Finale de l'Indice soit 100 euros x (100 % + 8 %) = 108 euros

Le porteur réalise un gain de 8 euros, hors commission de souscription, soit un taux de rendement annualisé⁽¹⁾ de 1,55 %, hors commission de souscription.



(1) Taux de rendement actuariel hors fiscalité et/ou commission de souscription.



REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DU 23 JANVIER 2015

A l'échéance le produit peut rencontrer plusieurs scénarii décrits ci-dessous :

Le Taux sans risque considéré est l'OAT zéro coupon « échéance 25/10/14 », relevé le 31 août 2009.

Scénario favorable

A. L'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®] a atteint ou franchi le Palier de Performance 1 à une Date de Constatation Semestrielle

▶ **Palier de Performance 1 activé**

Le Palier de Performance 1 a été franchi à une Date de Constatation Semestrielle et la Performance Finale de l'Indice est égale à -10 %.

Le porteur pourra obtenir à l'échéance de la formule $100 \text{ €} \times (100 \% + 30 \%) = 130 \text{ €}$ de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription).

Le porteur réalise un gain de 30 euros, hors commission de souscription, soit un taux de rendement annualisé⁽¹⁾ de 5,38 %, hors commission de souscription.

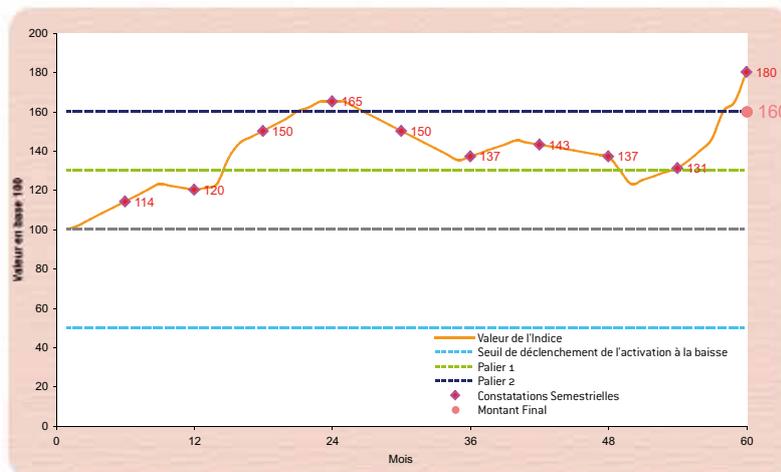


B. L'indice Dow Jones EuroStoxx 50[®] a atteint ou franchi le Palier de Performance 2 à une Date de Constatation Semestrielle

▶ **Palier de Performance 2 activé**

Le Palier de Performance 2 a été franchi à une Date de Constatation Semestrielle et la Performance Finale de l'Indice est égale à 80 %.

Le porteur pourra obtenir à l'échéance de la formule $100 \text{ €} \times (100 \% + 60 \%) = 160 \text{ €}$ de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription). La performance de l'indice est supérieure à celle de la formule, ainsi il ne bénéficie pas de l'intégralité de la hausse de l'indice. Le porteur réalise un gain de 60 euros, hors commission de souscription, soit un taux de rendement annualisé⁽¹⁾ de 9,84 %, hors commission de souscription.



Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur informative et indicative et ne préjugent en rien des performances futures. Tous les résultats de performance sont hors commission de souscription.

[1] Taux de rendement actuariel hors fiscalité et/ou commission de souscription.

EXTRAIT DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

L'OPCVM EUROSTOXX DOUBLE CLIQUET 2009 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la Formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance prévue. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

OBJECTIF DE GESTION

La formule du FCP repose sur l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (ci-après l'« Indice ») tel que défini à la rubrique « Stratégie d'investissement, Description détaillée de la formule » constatée en cours de clôture pendant la durée de la Formule. L'objectif de gestion du FCP est de permettre aux porteurs de parts de recevoir à l'échéance de la Formule, le 23 janvier 2015 :

> **la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) minorée de la Performance Finale de l'Indice.** Il existe donc un risque de perte en capital si : la Performance Finale de l'Indice est négative, et l'Indice n'a jamais atteint ou franchi aucun des deux Paliers de Performance, et l'Indice a baissé de plus de 50 % par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice au moins une fois en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus.

> **la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription)** si la Performance Finale de l'Indice est négative, et l'Indice n'a jamais atteint ou franchi aucun des deux Paliers de Performance, et l'Indice n'a jamais baissé de plus de 50 % par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus.

> **la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) majorée de la Performance Finale de l'Indice, plafonnée à 60%**, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % si la Performance Finale de l'Indice est positive, et l'Indice n'a jamais atteint ou franchi aucun des deux Paliers de Performance, et l'Indice a ou non baissé de plus de 50 % par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015.

> **la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) majorée de la plus grande valeur entre 30 %, soit un taux de rendement annualisé de 5,38 % et la Performance Finale de l'Indice, plafonnée à 60 %, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 %** si la Performance Finale de l'Indice est positive ou négative, et l'Indice a atteint ou franchi le Palier de Performance 1, sans avoir atteint ou franchi le Palier de Performance 2, et l'Indice a ou non baissé de plus de 50 % par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus.

> **100 % de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription) plus 60 % soit un taux de rendement annualisé de 9,84 %, si :**

la Performance Finale de l'Indice est positive ou négative, et l'Indice a atteint ou franchi le Palier de Performance 2, et l'Indice a ou non baissé de plus de 50 % par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus. Dans tous les cas, la performance de la formule à l'échéance est plafonnée à 60 %, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 %.

Les deux Paliers de Performance utilisés dans la description de l'objectif de gestion sont les suivants :

> Palier de Performance 1 : 130 % de la Valeur Initiale de l'Indice constatée aux Dates de Constatation Semestrielles.

> Palier de Performance 2 : 160 % de la Valeur Initiale de l'Indice constatée aux Dates de Constatation Semestrielles.

ECONOMIE DE L'OPCVM

En contrepartie d'une performance minimum à l'échéance de la Formule de 30 %, soit un taux rendement annualisé de 5,38 % si le Palier de Performance 1 est atteint ou franchi ou bien d'une performance de 60 %, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % si le Palier de Performance 2 est atteint ou franchi (constatation en cours de clôture aux Dates de Constatations Semestrielles), quel que soit le comportement de l'Indice par la suite, le porteur accepte :

> de subir une perte de son capital investi, laquelle peut être intégrale et correspondant à la Performance Finale négative de l'Indice si l'Indice a baissé au moins une fois de plus de 50 % par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus sans jamais avoir atteint ou franchi un des deux Paliers de Performance durant la même période,

> de ne pas profiter pleinement de la performance de l'Indice du fait du plafonnement à 60 % soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % hors commission de souscription et

> de ne pas percevoir les dividendes des actions entrant dans la composition de l'Indice.

SYNTHESE DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS : l'attention des porteurs est attirée sur les avantages et inconvénients du FCP

AVANTAGES

- > Le porteur* bénéficie de deux Paliers de Performance garantie, dès lors que l'Indice a atteint ou dépassé une performance par rapport à sa Valeur Initiale de l'Indice, de respectivement 30 %, soit un taux de rendement annualisé de 5,38 % pour le premier palier et 60 % pour le second, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % (hors commission de souscription). Ces Paliers de Performance assurent au porteur à l'échéance de toucher la plus grande valeur entre le Palier atteint et la Performance Finale plafonnée à 60 %, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % (hors commission de souscription).
- > Si un des deux Paliers de Performance est atteint ou franchi par l'Indice, le capital initial investi (hors commission de souscription) par le porteur ne sera plus exposé à la baisse de l'Indice à l'échéance de la Formule.
- > Si la Performance Finale de l'Indice est positive et si l'Indice n'a jamais atteint de Paliers de Performance, le porteur bénéficiera à l'échéance de la Formule de la Performance Finale plafonnée à 60%, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % (hors commission de souscription).
- > Tant que l'Indice n'a jamais baissé de plus de 50 % en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus, le capital initial investi (hors commission de souscription) est protégé à l'échéance de la Formule à hauteur de 100 % même si la Performance Finale de l'Indice est négative.

INCONVÉNIENTS

- > La Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, n'est pas garantie si le porteur ne conserve pas ses parts jusqu'à l'échéance de la Formule.
- > Il existe un risque de perte en capital : Le porteur est exposé à l'échéance de la Formule à 100 % de la Performance Finale négative de l'Indice, si l'Indice a baissé de plus de 50 % en cours de clôture aux dates comprises entre le 21 janvier 2010 inclus et 20 janvier 2015 inclus par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice sans jamais avoir atteint aucun des deux Paliers de Performance.
- > La performance du placement à l'échéance de la Formule est plafonnée à 60 %, soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % (hors commission de souscription) à l'échéance, dès lors que l'Indice a atteint ou dépassé 160 % de la Valeur Initiale de l'Indice, aux Dates de Constatations Semestrielles. Le porteur ne profitera donc pas à l'échéance de la Formule de la Performance Finale de l'Indice au-delà de 60 % soit un taux de rendement annualisé maximal de 9,84 % (hors commission de souscription).
- > Le porteur ne profite pas des dividendes d'actions composant l'Indice.

* Pour les porteurs ayant souscrit pendant la période allant du 13 novembre 2009 au 14 janvier 2010 à 17 heures.

LES CARACTÉRISTIQUES

Valorisation	Hebdomadaire
Valeur Initiale de la part	EUR 100
Commission de rachat	Aucun
Commission de souscription	3 % maximum
Frais de gestion TTC	2 % par an maximum
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Société de gestion	Natixis Asset Management
Commercialisateur	CREDIT SUISSE SECURITIES (Europe) - Limited, bureau de Paris
Dépositaire	CACEIS Bank
Sous-Jacent	Dow Jones EuroStoxx 50®
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et 3 jours (maturité)
Distribution	Disponible sur les plateformes d'assurance-vie
Période de Commercialisation	13/11/09 au 14/01/09 inclus
Code ISIN	FR0010812016

Ce document a été communiqué à l'AMF par la société de gestion Natixis Asset Management conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement Général. L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « Profil de risque » du prospectus simplifié. L'acheteur du FCP Eurostoxx Double Cliquet 2009 s'expose aux fluctuations des marchés actions, mais bénéficie à l'échéance du produit d'un remboursement conditionnel du capital. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le FCP Eurostoxx Double Cliquet 2009 a été élaboré pour un horizon d'investissement de 5 ans et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et exposera l'investisseur à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée (échéance finale de la garantie au 23 janvier 2015).

CREDIT SUISSE 

 NATIXIS
ASSET MANAGEMENT

